



Décembre 2023



AIDE OVINE

Déclaration ovine

Comme chaque année, OPALIM vous accompagne **gratuitement** pour votre déclaration ovine (demande d'aide...).



Pour rappel la déclaration ovine se fait obligatoirement sur Télépac.

Date limite de dépôt est fixée au 31 janvier 2024.

OPALIM vous apporte également son aide pour compléter votre recensement annuel ovin et l'inventaire bélier.

Ces documents sont à retourner à l'EDE avant le **31 janvier 2024**. Le bilan des agneaux est à nous retourner.

N'hésitez pas à contacter votre technicien de secteur !

OPALIM À VOTRE SERVICE

Une permanence au **05.87.50.42.30** sera disponible pour les commandes, les livraisons, conseils...

Toute l'équipe d'OPALIM vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année !

Joyeuses Fêtes



L'ACTU D'OPALIM

PATURA : Matériel de clôtures

Soucieux de vous proposer **des produits de qualité**, adaptés à votre activité et à vos problématiques, nous souhaitons aujourd'hui vous présenter le catalogue de notre partenaire **PATURA**.



Spécialiste du **matériel d'élevage** depuis plus de 50 ans PATURA propose une **gamme complète** de produits. Notre partenariat concerne le matériel de clôture : *électrificateurs, filets, batteries et accessoires*.

Notre équipe saura **vous conseiller et vous accompagner dans vos projets**. N'hésitez pas à solliciter votre technicien de secteur ou le secrétariat au 05.87.50.42.30.

En hiver : faisons le point

Veaux malades, infertilités, mauvaise qualité colostrale, chaleurs silencieuses, boiteries... Un profil d'oligo-éléments pourrait vous aider à adapter au mieux la minéralisation du troupeau.

Demandez conseil à votre technicien ou à l'un des vétérinaires conseil d'OPALIM.

